NOTE D'INFORMATION

HORIZON AL BARAKA

Nature juridique
FCP

Société de gestion
SAHAM CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n°03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25190 en date du 29/12/2025.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **SAHAM CAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca** représentée par **Monsieur Tahar ZERRARI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

SAHAM CAPITAL GESTION
55, BD ABDELMOUMEN - CASABLANCA
TEL.: 0522 43 98 10
FAX : 0522 26 40 25

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **HORIZON AL BARAKA**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042590**
- Date et référence de l'agrément : **14/11/2025, GP25176**
- Date de création : **14/01/2002**
- Siège social : **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Société de gestion : **SAHAM CAPITAL GESTION** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Etablissement dépositaire : **SAHAM BANK** sise à **55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
SAHAM BANK	Directeur d'agence ou les chargés du compte	05 22 43 88 88
SAHAM CAPITAL GESTION	Direction commerciale	05 22 43 98 10

- Commissaire aux comptes : **HDID&ASSOCIES** représenté par **Mohamed HDID.**

Royaume du Maroc * Autorité marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions.**
- Indice de référence : **MASI tel que publié sur le site de la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir un rendement qui sera aligné sur le rendement de l'indice de référence sur la durée de placement recommandée en s'exposant au marché actions via des investissements dans des sociétés de toutes capitalisations boursières, faisant partie de l'univers des valeurs admises dans la politique d'investissement du fonds.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP est en permanence investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités , en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé et ouvert au public et dont les émetteurs opèrent dans les secteurs autres que les secteurs:

 o bancaire ;

 o des assurances ;

 o des sociétés de financement ;

 o des boissons alcoolisées ;

 o des jeux du hasard.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Le fonds pourra aussi réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur. Le fonds pourra réaliser également des opérations de pension de titres. Le fonds pourra investir un maximum de 40% de son actif net dans des placements en titres d'OPCVM.

 Le FCP sera investi en :

 o Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription détachés des actions ou certificats, inscrits à la cote de la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé et ouvert au public et dont les émetteurs opèrent dans les secteurs autres que les secteurs :

 - bancaires ;

 - des assurances ;

 -des sociétés de financement

 - des boissons alcoolisées ;

 - des jeux du hasard.

 o Placement en devises à l'étranger tout en respectant la réglementation en vigueur ;

 o Titres d'OPCVM (Pouvant atteindre un maximum de 40% de l'actif net).
- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public : Personnes physiques ou morales résidentes et non résidentes.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/07/2002.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées le 1er jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative précitée dans l'ensemble du réseau de SAHAM BANK et le 1er jour ouvré qui suit son calcul dans les locaux de SAHAM CAPITAL GESTION. Elles sont également publiées dans un journal d'annonces légales et sur le site électronique de la société de gestion au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**

 • **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de SAHAM BANK ou au siège de SAHAM CAPITAL GESTION au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des revenus. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des « Intérêts courus ».**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

60

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits dont une part incompressible acquise au FCP de 0,3%.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés dont une part incompressible acquise au FCP de 0,2%.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions/rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté une demande simultanée de rachat/souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription/rachat est égal à la valeur liquidative.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM gérés par SAHAM CAPITAL GESTION et détenues en portefeuille. Ils sont prélevés chaque trimestre.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon le tarif fixé par le journal
(2) Commissaire aux comptes	15 000 DH (HT)
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Commissions Dépositaire	0.03% HT
(5) Maroclear (Compte de droit d'admission) :	Selon les conditions en vigueur
(6) Frais Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3600 Dhs Tarif annuel HT
Prestation de SAHAM CAPITAL GESTION	Frais de gestion - (1)- (2)- (3)- (4)- (5) - (6)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux